

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 9 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-64 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :

Pour le secteur Kateri

- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales;
- Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage;
- Créer le feuillet « E.3 – Plan d'aménagement d'ensemble du secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble. »

Ce projet de règlement s'applique aux zones H-406 et H-407.

ZONES VISÉES	ADRESSES CONCERNÉES
<b>H-406</b>	Boulevard Marie-Victorin : 5285 à 5349 Gravel : 45 Lot 3 575 273
<b>H-407</b>	Rue Gravel : 40 à 360 / 65 à 365 Rue Guérin

Ce projet de règlement, conformément à la Loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le 27 mai 2019 à 18 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, à la Ville de Sainte-Catherine.

## EXPLICATIONS

L'objet de cette assemblée est d'informer les citoyens des diverses modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur les modifications apportées au règlement.

## OBJET DU RÈGLEMENT

Ce projet de règlement a pour objectif de :

- Modifier la grille des usages et normes de la zone H-406, afin d'y modifier les normes, notamment au niveau de la structure des bâtiments, du nombre d'étages, du nombre de logements et des dispositions spéciales;
- Modifier les limites des zones H-406 et H-407 du plan de zonage;
- Créer le feuillet « E.3 – Plan d'aménagement d'ensemble du secteur Kateri » à l'annexe « E » intitulé plan d'aménagement d'ensemble. »

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 16 mai 2019

*(Signé) Me Pascalie Tanguay*  
Me Pascalie Tanguay, greffière